

**DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE SAINT-PIERRE D'ALBIGNY**

MAIRIE de Saint-Pierre d'Albigny
30 rue Auguste DOMENGET
73250 SAINT-PIERRE D'ALBIGNY

DECISION DU MAIRE
N° 2025-02-D-11

Michel BOUVIER – Maire de Saint-Pierre d'Albigny

Objet : Contrat avec la société Roissard Aménagements dans le cadre de l'attribution du marché de travaux pour la réalisation d'une aire de services vélo au lac de Carouge de Saint-Pierre d'Albigny – lot 2 : Fourniture et installation des sanitaires dans local existant

Le Maire de la commune de Saint-Pierre d'Albigny,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,
Vu la délibération du Conseil municipal n°30112021 090 en date du 30 novembre 2021, donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat.

Article 1^{er} :

Ce marché a pour objet la réalisation d'une aire de services vélo au lac de Carouge de Saint-Pierre d'Albigny dont la fourniture et l'installation de sanitaires dans un local existant. Ce lot avait été infructueux lors de l'attribution du marché.

Article 2 :

Un contrat est passé pour le lot 2 : Fourniture et installation des sanitaires dans local existant avec :

**ROISSARD AMENAGEMENTS
370 RUE BRANMAFAN
73230 BARBY**

Article 3 :

Le montant global de ce marché pour le lot 2 est de :

Montant hors taxe	24 340.00 Euros
TVA (taux de 20 %)	4 868.00 Euros
Montant TTC	29 208.00 Euros
Soit en lettres	Vingt-neuf mille deux cent huit euros.

Article 4 :

Les crédits prévus à cet effet sont inscrits au budget communal.

Article 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services et monsieur le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Pierre d'Albigny, le 3 février 2025

Le Maire,
Michel BOUVIER

